

Klimapakt fir Betriber – un instrument indispensable pour guider les PME artisanales vers la neutralité climatique

La conférence qui se tient ce 10 janvier à la Chambre des Métiers donne le coup d'envoi du « Klimapakt fir Betriber », une initiative du Gouvernement, mise en œuvre par Luxinnovation et Klima-Agence, visant à soutenir les entreprises dans la décarbonisation et la transition énergétique à travers une approche structurée et coordonnée.

Initiative-clé pour soutenir les entreprises artisanales dans la transition énergétique

Le Klimapakt fir Betriber présenté par les ministres Lex Delles, Franz Fayot, Claude Turmes et Joelle Welfring propose un aperçu des services et informations disponibles pour aider les entreprises et l'économie à se décarboniser et à réaliser la transition écologique : conseils, mise à disposition d'une boîte à outils, cofinancement de solutions et mise en contact des acteurs clés et des entreprises, ainsi que des entreprises entre elles.

La Chambre des Métiers se félicite du lancement du « Klimapakt fir Betriber », prévu dans l'accord de coalition de 2018, et qu'elle a su étoffer au cours des dernières années, à travers ses prises de positions et en concertation avec les ministères et acteurs concernés. En ce qu'il permettra de procéder à des analyses sectorielles et en ce qu'il a vocation à proposer des solutions simples et pratiques, le Directeur Général Tom Wirion est d'avis que le Pacte Climat permettra aux PME artisanales d'avancer plus rapidement et plus efficacement sur la voie de la décarbonisation et de contribuer ainsi au développement durable du Luxembourg tout en gagnant en efficacité et en compétitivité.

Mise en œuvre rapide de mesures et d'incitatifs complémentaires

En plus de la transmission du « savoir-faire », un programme d'aides publiques attractif est plus que jamais nécessaire. Ainsi, la Chambre des Métiers salue le fait qu'un premier jet d'initiatives a d'ores et déjà été décidé, avec l'introduction des « SME-Packages » et du programme « Fit 4 Sustainability », sur la base desquels les entreprises peuvent mettre en œuvre les premières mesures.

Toutefois, il faudra impérativement réformer le régime d'aide à la protection de l'environnement dès que le nouveau cadre réglementaire européen le permettra, ceci afin de créer un maximum d'incitations financières pour les entreprises artisanales, notamment au niveau de l'efficacité énergétique des processus de production, des bâtiments et ateliers de production ainsi qu'au niveau du passage aux énergies renouvelables et de la décarbonisation du parc automobile.

Enfin, il conviendra de faire en sorte à ce que le processus de demande des aides étatiques sera très simplifié, à l'instar de ce qui était le standard pendant la pandémie.

Alors que des conditions strictes sont imposées aux entreprises et des objectifs sectoriels ambitieux sont fixés en matière de réduction des gaz à effet de serre, il est important que tous les moyens soient mobilisés par l'État pour atteindre ces objectifs, sans qu'il en résulte toutefois un désavantage concurrentiel pour l'économie nationale, notamment dans un contexte européen.

Partenariat renforcé via l'initiative Klimapakt fir Betriber

En tant que partenaire fort du « Klimapakt fir Betriber », le Président de la Chambre des Métiers Tom Oberweis considère cette initiative comme une plateforme de coopération et d'échange de référence lui permettant de mobiliser toutes les entreprises du secteur qu'elle représente que ce soit par la diffusion des informations, par les outils et aides élaborés et présentés dans le cadre du Pacte Climat, par l'organisation régulière de séances d'information et de workshop thématiques, par la transmission des connaissances via les médias numériques ou encore par des conseils individuels via ses services « eHandwerk » et « Affaires environnementales et technologiques ».

Luxembourg, le 10 janvier 2023

Communiqué par la Chambre des Métiers

Hanna MEYER

Directrice Communication, Marketing et Relations publiques

2 Circuit de la Foire Internationale

BP 1604 · L-1016 LUXEMBOURG

Tél.: +352 42 67 67 - 293

E-mail: presse@cdm.lu